

Introduction de la taxe au sac régionale

➤ Législation

- LPE du 7 octobre 1983 (art. 32)

« Les cantons veillent à ce que les coûts de l'élimination des déchets urbains(...) soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets »

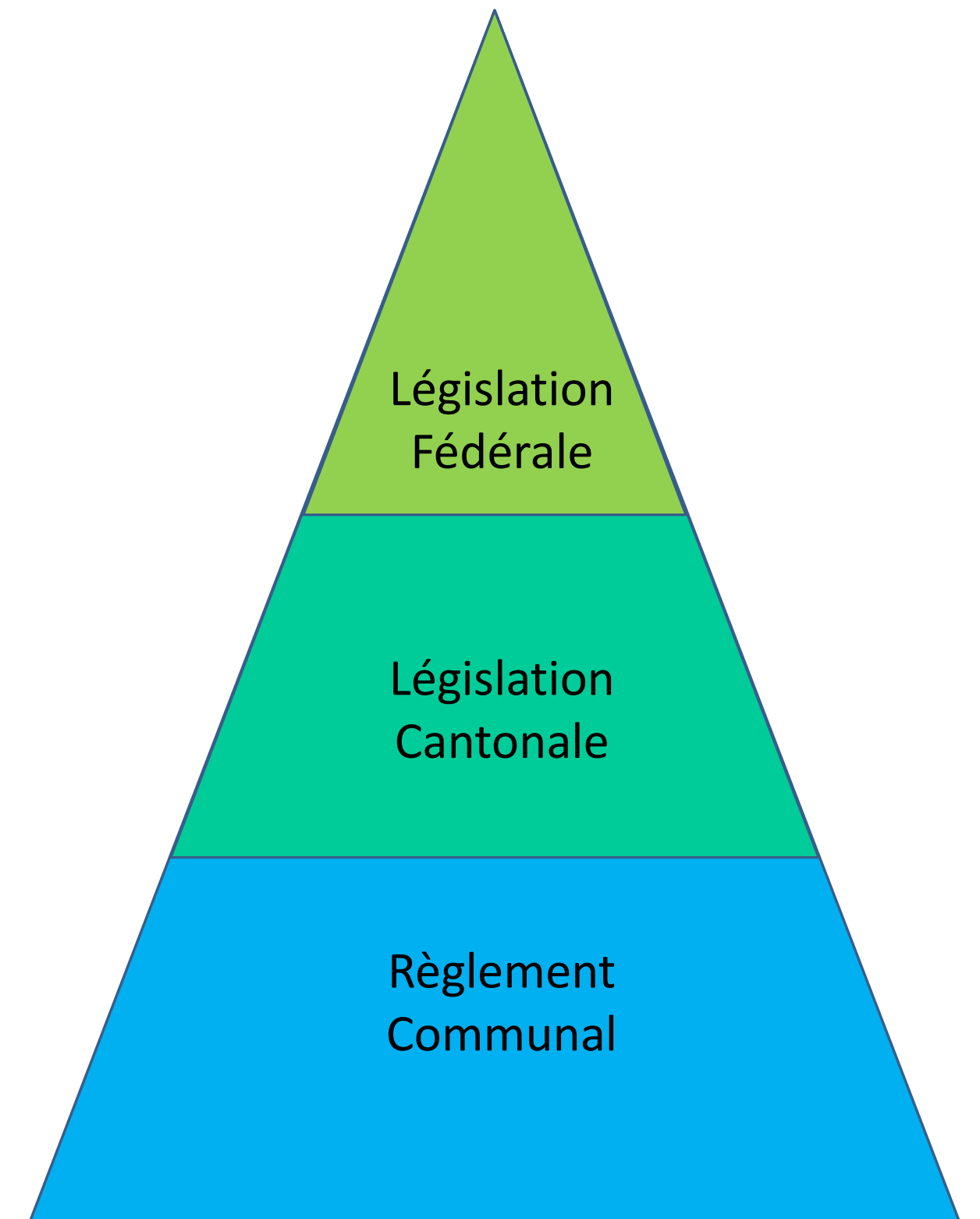
- LGD du 5 septembre 2006 (art.30)

« Le coût de l'élimination des déchets est supporté par leur détenteur, conformément au droit fédéral »

- Règlement communal adopté le 3 février 2011 (art. 11)

« Le détenteur assume le coût de l'élimination de ses déchets »

« La Commune perçoit une taxe au sac pour financer tout ou partie de la gestion des déchets dont elle a la charge »




➤ Situation autour d'Yverdon-les-Bains

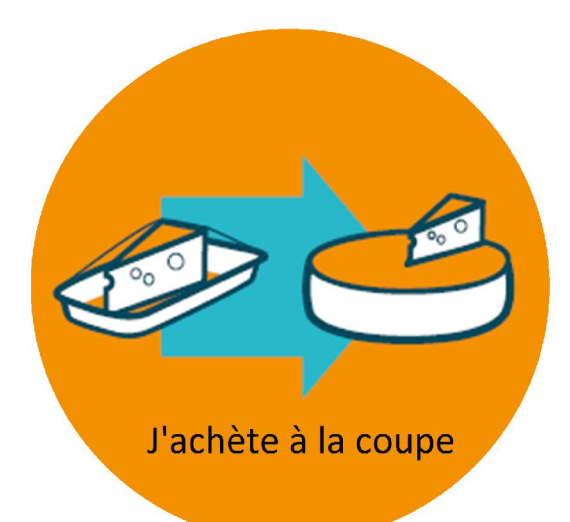


 Aucun système communal de taxe

 Système régional de taxe au sac

 Système communal de taxe au sac (ou) Système communal de taxe au poids

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas



La taxe au sac en pratique

➤ Où trouver les sacs officiels :

- Dans les commerces de la région :
 - Grands distributeurs
 - Épiceries et petits commerces
 - Stations services
 - Offices de poste
- Vous pouvez trouver la liste complète des points de vente sur : www.strid.ch

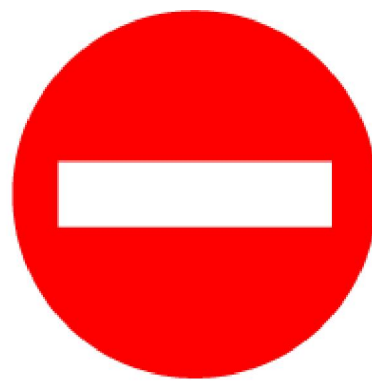


➤ 4 modèles de sacs sont à votre disposition :

Contenance	Prix /pièce	Prix / rouleau
17 litres	Fr. 1.00	Fr. 10.00
35 litres	Fr. 1.95	Fr. 19.50
60 litres	Fr. 3.80	Fr. 38.00
110 litres	Fr. 6.00	Fr. 30.00

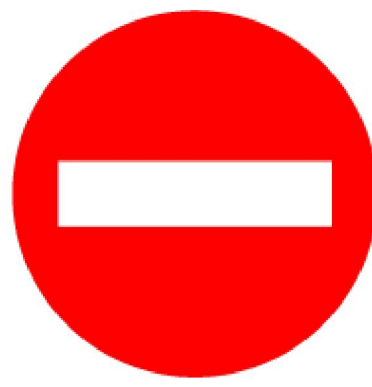
➤ Attention :

Les feux de cheminée et les feux sauvages de déchets sont interdits



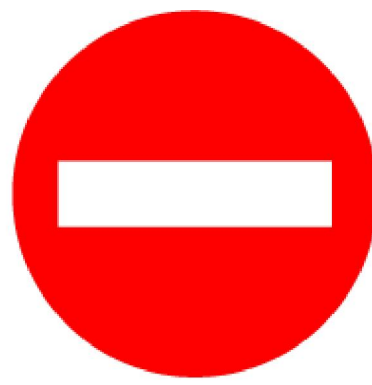
- 1 kg de déchets brûlés dans la cheminée pollue autant que 1 à 10 tonnes de déchets brûlés en usine d'incinération !
- Brûler ses déchets augmente considérablement le risque de feu de cheminée, cette pratique est repérable par les ramoneurs.

Ne rien jeter dans les toilettes et dans l'évier



- Une très petite quantité d'huile pollue une très grande quantité d'eau.
- Certains polluants ne peuvent être traités par les STEP.
- L'élimination des déchets dans les STEP a un coût très important.

Le dépôt de déchets sauvage est illégal, il sera sanctionné



- Des contrôles réguliers seront effectués et les contrevenants seront amendés.
- Après un dépôt sauvage (dans la forêt, dans les canaux, dans le lac, dans les champs, ...), le temps de décomposition des déchets est très long.

Temps de décomposition de quelques déchets dans la nature

